

## SEANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : J-Marie DUBOZ

Présents : tous, sauf, M-France DUBREZ, excusée.

### **TRAVAUX :**

#### **- Création de la salle de classe :**

Le chantier avance à son terme pour la salle de classe et la cour sera enrobée prochainement. Le conseil souhaite réaliser des fenêtres sur le côté fermé du préau pour lui donner plus de luminosité.

Durant les vacances de la Toussaint, la porte d'entrée des locataires devrait être réalisée.

Les conseillers assureront le déménagement des skis entreposés au-dessus de l'ancien préau.

#### **- Périscolaire :**

En vue de son installation, en janvier 2019, au rez de chaussée, les artisans sont venus pour voir les travaux à faire, qui devraient remettre leur offre dans les prochains jours. Les meubles de cuisine à l'étage seront laissés à disposition des enseignants.

#### **- Eclairage public :**

Le remplacement des anciens luminaires par des Leds a été effectué dans la semaine du 27 septembre au 5 octobre par CITEOS. Il reste les armoires à changer, mais il faut l'autorisation du fournisseur d'électricité : «TOTAL-énergies ».

Les élus feront le point, par quartier, sur la nécessité ou non de créer d'autres éclairages : Salle des Fêtes, Mairie, Cabette, Gare...

#### **- Secrétariat de Mairie – Agence Postale :**

En vue de bénéficier du soutien de la Poste (jusqu'à 20 000 € TTC) pour améliorer l'accueil du public dans nos bureaux, les entreprises locales ont été sollicitées pour établir des devis, avant le début novembre, pour la présentation du projet à la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT). Ces travaux devront être réalisés avant fin 2019.

- **Petits travaux :**

A la Chapelle Notre Dame des Champs, des vitres devront être réparées. Une entreprise sera contactée. Le Maire informe les conseillers de la venue, **le 15 novembre à 10h**, d'un architecte des Bâtiments classés pour l'église qui nécessite des travaux de préservation du toit et d'un clocher.

**BOIS :**

- **La vente du 24 septembre a été boycottée par les acheteurs.**

En effet, il y avait déjà beaucoup de chablis (plus de 900 m<sup>3</sup> pour Boujailles), auxquels s'ajoutent les bois secs en raison de la sécheresse, cela entraîne une offre abondante, qui pèse sur les prix. Des reports de vente auront lieu et l'assiette des ventes de 2019 sera limitée. **Nous pouvons être inquiets pour nos forêts et pour nos budgets!**

L'avenir de l'ONF est en discussion....L'Assemblée Générale des Communes forestières qui aura lieu le 20 octobre apportera, peut-être, quelques réponses à toutes ces questions.

**FAMILLES RURALES :**

- **Travaux :**

Après le déménagement de la classe, le Péricolaire, géré par Familles Rurales, va s'installer au rez de chaussée et disposera d'un espace adapté à ses besoins. La commune s'engage à faire les travaux pour permettre d'assurer une bonne prestation. Malgré tout, le Conseil a décidé de maintenir le même loyer qu'auparavant, mais, dans un souci de responsabilité, nous facturerons le chauffage à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

- **Budget :**

Une rencontre avec les élus de Courvières est prévue pour définir le montant de la subvention que les 2 communes apporteront à ce service dans les années futures.

### **FERMAGES 2018 :**

Après une baisse de plus de 3% en 2017, une nouvelle baisse de 3.04% doit être appliquée, ce qui entraîne une baisse de recettes de 2 000 € par rapport à 2017.

### **FONDS DE CONCOURS CFD :**

Suivant le pacte fiscal établi entre les communes de la CFD, il est prévu que la Communauté de communes prenne en charge certaines dépenses des communes. Le montant de ces fonds de concours pour 2018 s'élève à **26 099.29 €** auxquels s'ajoute l'Allocation compensatrice de la Taxe Professionnelle (ACTP) de **7 877.04 €**, **soit un total de 33 976.33 €, versé par la CFD.**

Le Conseil approuve le montant versé et charge le Maire d'affecter les dépenses adaptées au montant des Fonds de concours de 26 099.29 €

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Le samedi 13 octobre à 11h** une délégation du Conseil ira souhaiter les 90 ans à Mme Antoinette LOCATELLI.

La séance est levée à 22h15

Le Maire